Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ? □ Oui **⋈** Non П Il a réalisé des investissements durables ayant Il a promu des caractéristiques un objectif environnemental : _____% environnementales/sociales (E/S) et, s'il n'avait pas d'objectif d'investissement durable, il contenait _ % d'investissements durables dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas au titre de la taxinomie de l'UE considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de ta taxinomie de ayant un objectif social Il a réalisé des investissements durables ayant Il a promu des caractéristiques E/S, mais n'a П un objectif social : _____% pas réalisé d'investissements durables

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ontelles été atteintes ?

Le Compartiment ne vise pas à atteindre des objectifs ou résultats environnementaux ou sociaux spécifiques. Il n'a pas d'objectif environnemental ou social, mais vise à promouvoir des pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance en intégrant dans son processus d'investissement des considérations liées au risque en matière de durabilité, dans le but ultime de contribuer à réduire les incidences environnementales négatives et autres externalités associées à l'économie mondiale.

En appliquant des normes et seuils d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance minimaux, en fonction des facteurs de durabilité, le Gérant pense pouvoir aider les sociétés et les émetteurs à adopter des pratiques commerciales plus durables qui finiront par engendrer des changements environnementaux et sociaux positifs. Il est toutefois, pour l'instant, impossible de déterminer si ces normes et seuils minimaux donneront lieu à des changements tangibles. Il est indéniable que la plupart des indicateurs de changements environnementaux négatifs s'amplifient et que l'économie mondiale est très loin de résoudre/réparer les dommages actuellement causés à l'environnement. Pour cette raison, le Gérant estime qu'il sera toujours nécessaire d'adopter et d'intégrer des politiques décisives en matière de filtrage, d'exclusions, de restrictions et d'engagement dans le cadre des processus d'investissement du Compartiment.

• Quelle était la performance des indicateurs de durabilité ?

Aucun indicateur de durabilité spécifique n'a été identifié dans les informations précontractuelles publiées en vertu du SFDR pour le Compartiment sur la période couverte par le présent rapport. Néanmoins, le Gérant estime que les points de données suivants sont des indicateurs importants pour évaluer le profil environnemental et social global du Compartiment.

Filtrage des émetteurs souverains

Le Gérant utilise la Méthodologie de notation LO pour noter tous les émetteurs souverains dans lesquels le Compartiment investit, à l'aide d'une échelle allant de 0 à 100 (100 étant la meilleure note).

Le tableau ci-dessous montre la note attribuée au portefeuille d'émetteurs souverains du Compartiment à l'aide de la Méthodologie de notation LO, au 30 septembre 2022 :

Méthodologie de notation de Lombard Odie	Compartiment	Comparaison indice de performance*
Note ESG	61.8	62.8

^{*} JP Morgan GBI-EM Global Diversified TR: l'indice utilisé à des fins de comparaison des performances n'est pas conçu comme un indice de référence aux fins de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales du Compartiment. Il s'agit de l'indice indiqué à la section « Objectif et politique d'investissement » du prospectus du Compartiment, qui est utilisé afin de comparaison des performances et/ou de surveillance du risque interne.

PAIs (Principales incidences négatives)

Le Gérant estime que les principales incidences négatives suivantes sont les plus pertinentes pour la stratégie du Compartiment :

PAI	Unité	Valeur		
Table I – Environnement				
15 – Intensité GES	tCO2e / Mio EUR GDP	470		
Table III – Gouvernance				
24 – Score moyen de l'état de droit	Score	50		

À noter que la disponibilité et la qualité des données relatives aux principales incidences négatives évoluent rapidement. Les informations susmentionnées découlent de données fournies directement par les sociétés, par des fournisseurs de données tiers et par les modèles ou indicateurs conçus par le Gérant. Les chiffres peuvent changer de manière significative à l'avenir, en raison non seulement de la variation de la composition du portefeuille du Compartiment ou de l'activité économique des sociétés/émetteurs dudit portefeuille, mais aussi de l'évolution de la disponibilité et de la qualité des données, qui devraient fortement s'améliorer au cours des années à venir.

• et par rapport aux périodes précédentes ?

N/A - Il s'agit de la première période.

 Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable contribuait-il à ces objectifs ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

 Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

 $\mbox{N/A}$ – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises _multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.



Ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sousjacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le Gérant considère les principales incidences négatives pertinentes comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment par rapport à des critères de durabilité pouvant être mesurés objectivement et appliqués de façon uniforme dans toute l'Union européenne. Les principales incidences négatives sont prises en compte en premier lieu pour comprendre la dynamique de durabilité globale du Compartiment sur une base ex post. À noter que les principales incidences négatives pertinentes pour les expositions souveraines sont en nombre limité et que les données y afférentes fournies par les gouvernements et les entités souveraines sont fréquemment indisponibles.



Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier?

La liste inclut les investissements représentant la plus grande partie des investissements du produit financier pendant la période de référence, à savoir à fin septembre 2022.

Principaux investments	Secteur	% de l'actif	Pays		
REPUBLICA FEDERATIVA DO BRASIL 0% BRL 01/2024	Souverain	2.73	Brésil		
PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA 3.03% CNY 03/2026	Souverain	1.62	Chine		
REPUBLIC OF INDIA 6.1% INR 07/2031	Souverain	1.37	Inde		
REPUBLICA FEDERATIVA DO BRASIL 0% BRL 07/2023	Souverain	1.31	Brésil		
REPUBLICA DE COLOMBIA 7.25% COP 10/2034	Souverain	1.27	Colombie		
PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA 3.81% CNY 09/2050	Souverain	1.22	Chine		
PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA 2.85% CNY 06/2027	Souverain	1.22	Chine		
PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA 3.29% CNY 05/2029	Souverain	1.17	Chine		
PEMERINTAH REPUBLIK INDONESIA 8.38% IDR 03/2024	Souverain	1.15	Indonésie		
PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA 2.84% CNY 04/2024	Souverain	1.13	Chine		
REPUBLICA FEDERATIVA DO BRASIL 10% BRL 01/2027	Souverain	1.09	Brésil		
PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA 3.25% CNY 06/2026	Souverain	1.08	Chine		
REPUBLIC OF INDIA 5.77% INR 08/2030	Souverain	1.02	Inde		
RZECZPOSPOLITA POLSKA 2.5% PLN 07/2026	Souverain	1.02	Pologne		
PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA 3.19% CNY 04/2024	Souverain	1.01	Chine		

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant actuellement des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements :
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, qui sont pertinents pour une transition vers une économie verte ;



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Quelle était l'allocation d'actifs ?

Au 30 septembre 2022:

87% des actifs du Compartiment étaient investis dans des investissements #1 Alignés sur les caractéristiques E/S 13% des actifs du Compartiment étaient investis dans #2 Autres



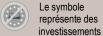
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

 des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852. Dans quels secteurs économiques les investissements étaient-ils réalisés ?

Le Compartiment investit dans des valeurs mobilières émises par des entités souveraines. Pour cette raison, il est impossible d'identifier les secteurs économiques dans lesquels les investissements du Compartiment sont réalisés.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables

Quelle était la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

 Quel était le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existaitil des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements classés dans la catégorie « #2 Autres » peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, les investissements dans des sociétés auxquelles la Méthodologie de notation LO a attribué une note faible et que le Gérant inclut dans le portefeuille du Compartiment, entre autres, à des fins de diversification, pour refléter des indices de référence communs ou une exposition au marché large, ou si l'univers d'investissement du Compartiment est déjà restreint. La catégorie « #2 Autres » inclut également les investissements dans des sociétés non couvertes par la méthodologie de notation LO, les Liquidités et Moyens proches des liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?

Le Gérant a mené des actions d'engagement conformément au cadre d'actionnariat actif de l'entreprise, qui est dicté et influencé par sa vision et son engagement en faveur de la durabilité. À ce jour, les actions d'engagement donnent la priorité aux démarches suivantes : (i) encourager l'alignement des sociétés sur des trajectoires de transition durables, (ii) promouvoir les meilleures pratiques commerciales et (iii) répondre aux controverses graves. Les recherches menées en matière d'engagement identifient les lacunes, le manque d'alignement ou les changements nécessaires puis transforment ces éléments en objectifs d'engagement mesurables permettant au Gérant de suivre les progrès réalisés au fil du temps. Les buts sous-jacents des actions d'engagement du Gérant sont d'améliorer sa compréhension des caractéristiques spécifiques aux différents émetteurs, d'améliorer les informations déclarées publiquement et de promouvoir le changement dans un large éventail de sujets liés à la durabilité, à la gouvernance d'entreprise et aux considérations sociales.

Il est toutefois impossible de s'engager auprès des gouvernements émetteurs de la même façon qu'auprès des sociétés. Pour cette raison, la capacité du Gérant à dialoguer avec les émetteurs des obligations dans lesquelles le Compartiment investit et à les influencer est limitée.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Quelle était la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A - Aucun indice de référence n'a été désigné.

• En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large pertinent ?

N/A

 Quelle était la performance de ce produit financier par rapport aux indicateurs de durabilité, dans le but de déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle était la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Quelle était la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?